CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2014

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 29 JUILLET AU 10 AOÛT 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juillet 2014, s'est réuni le **LUNDI 28 JUILLET 2014 à 20 H 00,** salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- COMMUNAUTE DE COMMUNES -

1 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLONNES – TRANSFERT DE COMPETENCES

Le Conseil Municipal approuve le transfert au profit de la Communauté de communes des Olonnes de la compétence Assainissement collectif et non collectif des eaux usées à partir du 1er janvier 2015, telle que définie ci-dessus ; de la compétence Aménagement numérique dès l'intervention de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts, telle que définie ci-dessus ; et approuve également la nouvelle rédaction des statuts telle qu'elle résulterait du transfert au profit de la CCO des compétences susmentionnées.

- ADMINISTRATION GENERALE -

2 - AVENANT N°3 AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN PORT DE PLAISANCE DANS LE BASSIN DES CHASSES (PORT OLONA I)

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant n°3 à la concession accordée à la Ville n° 77-dde-712 du 08 août 1977 pour l'établissement et l'exploitation d'un port de plaisance aux Sables et le cahier des charges, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant susvisé et tous les actes nécessaires à son entrée en vigueur et à sa bonne exécution.

3 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU PORT DE PLAISANCE PORT OLONA II - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le Conseil Municipal adopte le principe d'une procédure de délégation de service public pour la gestion du port de Plaisance Port Olona II, et pour lequel la Ville est concessionnaire du Département de la Vendée dans le cadre d'un avenant soumis pour approbation ce jour au Conseil Municipal, et autorise Monsieur le Maire à procéder au lancement et au déroulement de la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaire à la désignation du délégataire, conformément aux articles L. 1411-1 et R. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales.

4 - DIRECTION DES MOYENS GENERAUX – MODIFICATIONS DES REDEVANCES 2014 DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve la modification tarifaire suivante : dans la partie I – OCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC – 4.ACTIVITES COMMERCIALES SAISONNIERES la disposition suivante est ajoutée : *Tarif Billetterie sortie en mer 2014 : 17 € par m² et par semaine d'occupation.*

5 - CASINO DES PINS – UTILISATION DU COMPTE 471

Le Conseil Municipal autorise l'affectation en totalité du compte 471 au financement des travaux d'aménagement et d'extension des locaux du Casino des Pins et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public entre la Ville et la Société Casino des Pins.

- FINANCES -

6 - FINANCES COMMUNALES – EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 et autorise les écritures budgétaires.

- RESSOURCES HUMAINES -

7 - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI DES ECOLES PUBLIQUES : ACTUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal décide de fixer le temps de travail des contrats d'accompagnement dans l'emploi dans les écoles publiques à 30 heures par semaine (2 postes) et de maintenir le temps de travail des contrats d'accompagnement dans l'emploi dans les écoles privées à 26 heures par semaine (2 postes).

8 - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL AU C.H.S.C.T. COMMUN DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal décide de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, de maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants des collectivités (Ville et CCAS des Sables d'Olonne) égal à celui des représentants du personnel des collectivités, titulaires et suppléants des agents, et d'attribuer la voix délibérative aux représentants de la collectivité.

9 - ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2014 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE COMMUN DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal décide de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, de maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants des collectivités (Ville et CCAS des Sables d'Olonne) égal à celui des représentants du personnel des collectivités, titulaires et suppléants des agents, et d'attribuer la voix délibérative aux représentants de la collectivité.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

10 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LA SOCIETE LE PERISCOPE DANS LE CADRE DE LA TOURNEE NRJ EXTRAVADANCE 2014 BY SAM

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et la Société Le Périscope et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

11 - SUBVENTIONS ANIMATIONS ET CULTURELLES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- PLAGES DE LECTURE AUX SABLES ..... 500 €
- LES AMIROLETTES DE LA PLACE SAINTE ANNE ..... 2 000 €
- Orchestre d'Harmonie ..... 9 000 €
- La Foire aux Chats ..... 700 €

12 - MEDIATHEQUE – ARRET DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE EN COURS – LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROJET

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre fin au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Menard-Cornede-Malleret, décide de valider le principe de la construction de la médiathèque sur le site de l'Abbaye Sainte-Croix dans sa partie Nord et d'engager les études préalables nécessaires au lancement de l'opération.

- EDUCATION – JEUNESSE -

13 - MODIFICATION DES HORAIRES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal valide les changements d'horaires des écoles maternelles et élémentaires publiques à compter du 2 septembre 2014 :

Ecoles	Horaires	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	Mercredi
Maternelle de la Chaume	Horaires scolaires matin	8h20 / 11h50	9h15 / 12h15
	Horaires scolaires après-midi	13h20 / 15h05	/
Elémentaire PE Pajot	Horaires scolaires matin	8h30 / 12h00	9h05 / 12h05
	Horaires scolaires après-midi	13h30 / 15h15	/
Groupe scolaire Clemenceau	Horaires scolaires matin	8h45 / 12h00	8h45 / 11h45
	Horaires scolaires après-midi	13h30 / 15h30	/
Elémentaire du Centre	Horaires scolaires matin	8h30 / 12h00	9h00 / 12h00
	Horaires scolaires après-midi	13h45 / 15h30	/
Maternelle des Jardins	Horaires scolaires matin	8h35 / 12h05	9h05 / 12h05
	Horaires scolaires après-midi	13h50 / 15h35	/

14 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR L'AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement relative à l'aide spécifique rythmes éducatifs proposée par la CAF.

15 - CONVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget primitif 2015 la somme résiduelle nécessaire à l'année scolaire 2014/2015, soit 15 065 € et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir avec les différents partenaires qui interviendront pour la bonne organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

- ACTIVITES NAUTIQUES – GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

16 - INSTITUT SPORTS OCEAN – TARIFS 2015, SEJOURS, FORMATION ET EVENEMENTIEL ET ACTIVITES NAUTIQUES GROUPES

Le Conseil Municipal approuve les tarifs pour les activités « Séjours », « Formations – Evénementiel » et « Activités Nautiques Groupes » pour l'année 2015.

17 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION ATOMIC RIFFMAKERS

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat culturel avec l'association ATOMIC RIFFMAKERS pour le spectacle qui se tiendra le 18 août 2014 au point animation plage, approuve la prise en charge par la ville de moyens matériels, décide d'attribuer une subvention de 2 500 € et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

- CADRE DE VIE – URBANISME – BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE – AFFAIRES FONCIERES -

18 - AIDES A L'HABITAT – ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE – ANNEE 2014

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide d'attribuer diverses primes aux propriétaires occupants en fonction de la proposition du Pôle d'Aides à l'Habitat.

19 - AFFAIRES FONCIERES – CONVENTION DE TRANSFERT DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT LES LOBELIAS A LA COMMUNE PAR LA SARL SIPO ET LA SARL PHILAM

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert des espaces et équipements communs du lotissement «LES LOBELIAS» entre la commune des Sables d'Olonne et les sociétés SIPO et PHILAM.

20 - AFFAIRES FONCIERES – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE « LES MORINIERES » RUE DES BRANCHES AUX CONSORTS MOTREFF

Délibération retirée.

21 - CONSTRUCTION DES SALLES DE SPORTS AUX SAUNIERS – AVENANTS N°1 AUX LOTS 4, 5, 8, 12, 18 ET 19

Le Conseil Municipal approuve les avenants n° 1 aux lots 4, 5, 8, 12, 18 et 19 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant les à signer.

22 - CASINO DES ATLANTES – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT INTERIEUR ET MODIFICATION DE FAÇADE

Le Conseil Municipal autorise la SAS Casino des Atlantes à constituer et déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des travaux définis dans la convention du 11 mars 2014.

*
* *